



Royaume de Belgique - Arrondissement administratif de Mons
Ville de Saint-Ghislain
Rue de Chièvres, 17 - 7333 Saint-Ghislain - Tél : 065/76.19.00 Fax : 065/76.19.93
Heures d'ouverture : Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h et de 13h00 à 16h
Le mardi : de 8h30 à 12h (bureaux fermés) et de 13h00 à 19h et le samedi de 10h à 12h
Afin de pouvoir traiter votre demande correctement voudriez-vous avoir l'amabilité de vous présenter un quart d'heure avant la fermeture des services. Merci de votre compréhension.

FORMULAIRE POUR LE RENOUELEMENT DE CONCESSION

Nom, prénoms :

Domicile :

Numéro de registre national :

Courriel :

Copie recto/verso de la carte d'identité : à joindre en annexe au présent formulaire

Choix du cimetière

Baudour Douvrain Hautrage Neufmaison Saint-Ghislain Sirault Tertre Villerot

Concession à renouveler :

Caveau :

- 1 personne
- 2 personnes
- 3 personnes

Cellule de columbarium :

- cellule simple
- cellule double

Concession pleine terre

Le montant dû pour le renouvellement de la concession équivaut à 50 % du tarif appliqué au moment de la demande suivant le règlement applicable, relatif à la vente de concessions pleine terre, caveau ou columbarium.

Le renouvellement est demandé pour la (des) personne(s) suivante(s) :

- 1)
- 2)
- 3)
- 4)
- 5)

Les montants à payer pour la présente demande seront dus dès l'approbation par le Collège communal de l'octroi de la concession, un document à cet effet vous sera adressé.

Par la présente, je m'engage à me conformer aux dispositions réglementaires actuelles ou futures et à intervenir par la suite sur la matière.

Fait le / / à

Signature :